

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juin 2012**

Décision n° **B-2012-3295**

commune (s) : Saint Fons

objet : Quartier de l'Arsenal - Reconnaissance du principe de déclassement futur d'une emprise d'environ 4 431 mètres carrés située place Salvador Allende - Autorisation de déposer une demande de permis de construire

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier, Philip, Arrue (pouvoir à Mme Besson), Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Rivalta), Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Guillemot), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrrière (pouvoir à Mme David M.), David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 4 juin 2012**Décision n° B-2012-3295**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Quartier de l'Arsenal - Reconnaissance du principe de déclassement futur d'une emprise d'environ 4 431 mètres carrés située place Salvador Allende - Autorisation de déposer une demande de permis de construire**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mai 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.13.

L'évolution démographique récente de la Commune de Saint Fons, et la poursuite annoncée de cette évolution, rendent nécessaire l'adaptation des capacités d'accueil scolaire. La Commune a donc fait le choix, fin 2009, de construire un nouvel équipement scolaire dans le quartier de l'Arsenal, sur la place Salvador Allende.

Cette réalisation répond à plusieurs enjeux :

- le rapprochement de l'équipement vis-à-vis de son public, le quartier de l'Arsenal étant le quartier de la Ville le moins bien pourvu en équipements scolaires,
- le rééquilibrage des périmètres et effectifs scolaires des différents établissements,
- la réponse la plus adaptée aux besoins engendrés par les programmes immobiliers en cours,
- la contribution au projet de renouvellement urbain du quartier de l'Arsenal, mené dans le cadre d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

La Commune a fixé le programme de l'école à 10 classes ; s'y ajoute un gymnase répondant à la fois aux besoins scolaires et extrascolaires.

Le nouvel équipement scolaire sera construit dans le prolongement du Centre petite enfance, en façade de la rue Mathieu Dussurgey et, en partie, sur la place Salvador Allende.

L'emprise d'environ 4 431 mètres carrés, située sur la place Salvador Allende et nécessaire à la construction de l'équipement scolaire, fait aujourd'hui partie du domaine public communautaire.

Cette emprise doit donc faire l'objet d'une procédure de déclassement, en vue d'être cédée à la Commune de Saint Fons pour la réalisation dudit équipement.

Des études techniques ont, d'ores et déjà, été engagées par les services de la Communauté urbaine de Lyon en vue de ce déclassement.

Il est donc proposé que la Communauté urbaine de Lyon prenne acte du principe du déclassement de l'emprise d'environ 4 431 mètres carrés située place Salvador Allende à Saint Fons ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le principe du déclassement de l'emprise d'environ 4 431 mètres carrés située place Salvador Allende à Saint Fons.

2° - Autorise la Commune de Saint Fons à déposer une demande de permis de construire sur ladite emprise du domaine public, devant lui être cédée à terme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juin 2012.